

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry</p> <p>Département du Val d'Oise Arrondissement de Pontoise</p> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL</u></p>	<p>Délibération n°: 034-2021</p> <p>Du : mardi 14 décembre 2021</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 08 présents : 07 votants : 07</p> <p>Date de la convocation : 08 décembre 2021</p>
---	---

L'an deux mille vingt et un, le quatorze décembre à 20 heures 30 le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal de Chauvry sous la présidence de Monsieur Didier Dagonet, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Président,

Délégués titulaires de la Commune de Béthemont-la-Forêt :

Madame Isabelle Oger,
Monsieur Jean-Baptiste Rouault,

Délégué titulaire de la Commune de Chauvry :

Madame Aline Kasse,
Monsieur Jacques Delaune,

Délégués suppléant de la Commune de Chauvry :

Madame Sylvia Chapelain,
Monsieur Raphaël Barouch,

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mesdames Corinne Morelle et Laurence Guerault, secrétaires du syndicat

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Isabelle Oger ,

OBJET : Décision modificative n°1 au budget 2021,

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, la nomenclature, M 14

Considérant, l'approbation du budget primitif par délibération n°015-2021 et date du 10 avril 2021,

Considérant, que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes,

Considérant, que ces situations nécessitent d'apporter des modifications au Budget primitif 2021,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	7	-	-

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2021 comme suit :

Article	Libellé	Budget primitif	Montant de la décision modificative	DM n°1
Recettes de Fonctionnement				
70878	Remb par autres redevables	0.00	271.74	271.74
70	Produits des services	28 000.00	271.74	28 271.74
7588	Autres prod. div gest. courante	0.00	3.96	3.96
75	Autres prod. div gest. courante	0.00	3.96	3.96
7788	Produits exceptionnels divers	0.00	1 412.32	1 412.32
77	Produits exceptionnels	0.00	1 412.32	1 412.32
Dépenses de Fonctionnement				
611	Contrats prestations services	800.00	1 500.00	2 300.00
6161	Assurance multirisque	2 176.29	239.43	2 415.72
6225	Indemn. comptable, régisseur	0.00	2 919.70	2 919.70
11	Charges à caractère général	108 676.29	4 659.13	113 335.42
6338	Autres impôts & taxes	150.00	400.00	550.00
012	Charges de Personnel	109 730.00	400.00	110 130.00
022	Dépenses imprévues fonct	5 025.93	-3 371.24	1 654.69
022	Dépenses imprévues fonct	5 025.93	-3 371.24	1 654.69
65888	Autres	0.00	0.13	0.13
65	Autre charges gestion courante	0.00	0.13	0.13
Dépenses d'investissement				
2131	Bâtiments publics	7 000.00	-5 433.17	1 566.83
2181	Instal. gén. Agence. et aménag. divers	0.00	4 168.85	4 168.85
2183	Matériel de bureau et info.	0.00	1 264.32	1 264.32
21	Immobilisations corporelles	7 000.00	0.00	7 000.00

Autorise, le Président à mandater les dépenses et à tirer les recettes afférentes,

Dit, que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et Madame le Trésorier Payeur.

Dit que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre.

Fait à Chauvry, le 14 décembre 2021

Didier DAGONET



Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 095-259502631-20211214-DB034_2021-DE